
Délibération n° 2	Conseil Municipal du Lundi 10 Juin 2024
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.5 – Politique de la Ville
<p>Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p>Date de convocation : 31/05/2024</p> <p>Membres présents : 19</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Affiché le 13/05/2024</p> </div> <div style="width: 65%;"> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoint, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE</p> </div> </div> <p>Objet : Contrat de ville – Validation de la programmation 2024 et de son financement.</p>	
Rapporteur : Monsieur Le Maire	
Synthèse de la délibération :	Contrat de Ville – Validation de la programmation et de son financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets 2024 relatif au contrat de ville d'Etaples-sur-mer défini sur la base des thématiques suivantes : cohésion sociale, emploi, développement économique, habitat et cadre de vie, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, promotion de la citoyenneté,

Vu la délibération du 30 mai 2024 de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois,

Considérant les arbitrages réalisés d'une part, par le comité de validation le 10 octobre 2023, et d'autre part, par le comité des financeurs le 29 mars 2024.

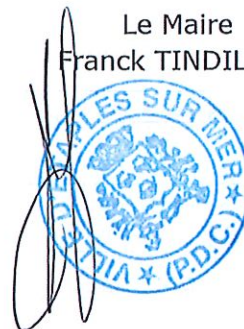
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la programmation ci-après exposée et d'accepter le financement énoncé, soit 48 100 € à la charge de la Commune d'Étaples-sur-mer :

Porteur	Intitulé action	Pilier concerné	Coût total action	Financement							
				État : CGET	Droit commun	CA2BM	Région	Dpt	Fonds Propres	CAF	Commune
AAP Politique de la Ville 2022											
CCAS	Bien manger, bien dans son corps	cohésion sociale/éducation	5 245 €	2 500 €		2 100 €			645 €		
CCAS	PRE	cohésion sociale/éducation	136 500 €	80 500 €						9 500 €	46 500 €
Ville d'Étaples	L'engagement c'est permis	cohésion sociale/éducation	6 400 €	2 400 €		2 400 €					1 600 €
Total :			148 145 €	85 400 €	0 €	4 500 €	0 €	0 €	645 €	9 500 €	48 100 €

La délibération est adoptée par 25 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Programmation Politique de la ville 2024 Etaples-sur-Mer

de 1/100/24



Porteur	Intitulé action	Coût total action	Financement														
			Etat : CGET	Droit commun	CA2BM	Ca2bm CISP	Région	Département	Fonds Propres	CAF	Communes	Autre					
AIFOR	A,B,C Déclic	6 000 €	3 000 €		3 000 €												
Ecole Jean Moulin et Romby	Les parents et leurs enfants en formation secours	5 880 €	2 940 €		2 940 €												
BGE Littoral Opale (liste 2)	Sensibilisation des jeunes à l'entreprenariat	4 000 €	2 000 €		1 000 €			1 000 €									
CA2BM	La mobilité et nous	5 500 €	2 750 €		2 750 €												1 260 €
CIDFF	Permanences juridiques	15 260 €	6 000 €		8 000 €												
Mairie d'Etaples	L'engagement c'est permis	6 400 €	2 400 €		2 400 €									1 600 €			
Association sportive	Sport et culture en harmonie	10 000 €	4 000 €		4 000 €									2 000 €			
Association L'Outil en mains	L'outil en main	5 000 €	2 500 €		1 500 €						1 000 €						
Réseau Etincelle	Aidons les jeunes des quartiers à devenir entrepreneur de leur vie	14 000 €	2 000 €		2 000 €												10 000 €
Ressources pour tous	Jardins Urbains	5 000 €	2 500 €		2 500 €												
UDAF (liste 2)	Ateliers pour parents séparés	11 752 €	2 500 €		2 500 €								2 380 €				4 372 €
CA2BM	Village santé solidarité	6 500 €	3 250 €		3 250 €												
Centre social CAF	Kid Sitting	7 000 €	2 500 €		3 000 €						1 000 €						500 €
CCAS	Objectif 2 B, bien manger, bien dans son corps	5 245 €	2 500 €		2 100 €						645 €						
CCAS	Programme Réussite Educative	136 500 €	80 500 €										9 500 €	46 500 €			
ALAJ	Intervenant social addictions	53 846 €	2 000 €		6 000 €			7 500 €									8 100 €
		297 883 €	123 340 €		46 940 €		4 000 €	7 500 €	1 000 €	2 645 €	11 880 €	50 100 €	24 232 €				

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2024

